

COMMUNIQUE DE PRESSE

23 avril 2021

Jean-Christophe Niel reconduit pour un second mandat dans ses fonctions de directeur général de l'IRSN.



Antoine Devouard/ IRSN

Le Président de la République avait proposé le 3 mars dernier la reconduction de Jean-Christophe Niel à la direction générale de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Jean-Christophe Niel a été reconduit pour cinq ans par le Président de la République à la tête de l'IRSN, par un décret du 21 avril publié au Journal Officiel le 22 avril 2021. Conformément à l'article 13 de la Constitution, cette nomination fait suite aux avis favorables des commissions de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat et de l'Assemblée nationale, à l'issue des auditions des 6 et 7 avril dernier.

A cette occasion, Jean-Christophe Niel a exprimé: « *Ma reconnaissance pour la confiance ainsi renouvelée. Depuis près de 30 ans je suis totalement engagé au service de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et je tiens à exprimer mon attachement profond aux femmes et aux hommes de l'Institut qui incarnent l'excellence de l'expertise publique des risques radiologiques et nucléaires. L'IRSN sera au rendez-vous des grands enjeux à venir* ». Né en 1961, ancien élève de l'Ecole polytechnique (promotion 1980) et Docteur en Physique de l'Université Paris VI, Jean-Christophe Niel est ingénieur général des Ponts, eaux et forêts. Depuis 1991, il a essentiellement occupé différentes fonctions dans le domaine du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection à l'IRSN ou à l'ASN. De 2007 à 2017 Jean-

Christophe Niel a notamment assuré la fonction de directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire française (ASN), avant de rejoindre l’IRSN et d’en être le directeur général depuis en avril 2016.

Contact presse : Pascale Portes, Tél : 01.58.35.70.33, E-mail : pascale.portes@irsn.fr

L’IRSN, Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) – dont les missions sont désormais définies par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) – est l’expert public national des risques nucléaires et radiologiques. L’IRSN concourt aux politiques publiques en matière de sûreté nucléaire et de protection de la santé et de l’environnement au regard des rayonnements ionisants. Organisme de recherche et d’expertise, il agit en concertation avec tous les acteurs concernés par ces politiques, tout en veillant à son indépendance de jugement.

L’IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l’Environnement, de la Recherche, de l’Energie, de la Santé et de la Défense.